

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 29 Janvier 2019

L' an 2019 et le 29 Janvier à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de Sauvigny-les-Bois sous la présidence de  
LECOUR Alain Maire

**Présents** : M. LECOUR Alain, Maire, Mmes : CORDELIER Josette, DEPESEVILLE Françoise, MORLEVAT Mireille, PAUCHARD Michèle, PELLE Sandrine, TARDIVAT Dominique, MM : AFFAIRE Jean-Luc, LAFRANCE Pascal, MALTAVERNE Guy, MOREL Pascal, MORLEVAT Hervé, PREGERMAIN Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COUTELLE Nelly à M. MOREL Pascal, EYMERY Nadia à Mme MORLEVAT Mireille, MM : DEPESEVILLE Hervé à Mme DEPESEVILLE Françoise, FLEXER Jacques à M. LECOUR Alain

Absent(s) : M. PEUVOT Jean-Pierre

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 23/01/2019

**Date d'affichage** : 23/01/2019

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de la Nièvre  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommée secrétaire** : M. MORLEVAT Hervé

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Laurence BAIL lui a remis sa démission de conseiller municipal à compter du 29 janvier 2019.

Conformément à l'article L270 du Code électoral, Monsieur Mathieu GATIGNOL, étant le suivant sur la liste, la remplacera.

#### **Objet des délibérations**

### **SOMMAIRE**

PLAN DE FINANCEMENT: TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE  
AVIS SUR LE PROJET DE FUSION DES SITES NATURA 2000  
TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE: ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE  
SIGNATURE ACTE AUTHENTIQUE DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS  
CRÉATION POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL  
CONTRAT DE PRESTATIONS: FOURRIERE ANIMALE

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité. Monsieur MOREL Pascal, conseiller municipal, fait remarquer que le projet de parc de sport et de loisirs avait été évoqué en question diverse alors que dans le compte rendu le sujet fait l'objet d'une délibération approuvant le projet et le financement. Monsieur le Maire précise qu'une délibération a été rédigée afin de solliciter la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dont la demande devait être déposée avant le 15 janvier.

**réf : 2019-001: PLAN DE FINANCEMENT: TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire présente les travaux de rénovation de l'église St Étienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

-approuve le projet présenté dont le coût s'élève à 155 823.55 € H.T.

-fixe comme suite le plan de financement:

Coût prévisionnel des travaux: 155 823.55 € H.T.

-DRAC: 54 000,00 €

-Camosine: 5 000.00 €

-Conseil Régional: 31 000.00 €

-Contrat de ruralité: 5 000.00 €

-Projet de territoire: 30 000.00 €

-Fonds propres: 31 000.00 €

-charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès des différents organismes et à signer tout acte ou document relatif à cette opération.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2019-002: AVIS SUR LE PROJET DE FUSION DES SITES NATURA 2000**

Monsieur le Maire présente le dossier du projet de fusion et modification de périmètre des sites désignés "zone spéciale de conservation" ( Vallées de la Loire et de l'Allier, Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-loire, Bec d'Allier, et Val d'Allier Bourguignon), et de modification de périmètre d'un site désigné "zone de protection spéciale" (Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire).

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil donne un avis favorable sur le projet de modification de périmètre.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2019-003: TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2020. Seul le prix du forfait chauffage pourra être modifié en cours d'année selon l'augmentation du gaz.

**TARIFS SALLE DES FÊTES - ANNÉE 2020**  
**ASSOCIATIONS SAUVIGNOISES**  
**ET ÉCOLES SAUVIGNOISES**

*(Pour un week-end du samedi matin 9 h 00 au lundi matin 8 h 00)*

Salles	Caution	Tarif des salles avec tables et chaises		Cuisine	Vaisselle	Nappes et Serviettes en tissu	Matériel de sonorisation	Ouverture de la cloison pendant la manifestation
		Été	Forfait Chauffage entre le 01/10 et le 30/04					
Grande Salle (224 m <sup>2</sup> ) 180 personnes	sans	188 €	43 €	Gratuite	Gratuite	Location +	58 €	32 €
Petite Salle (104 m <sup>2</sup> ) 70 personnes		77 €	30 €			Nettoyage		
Grande Salle + Petite Salle (328 m <sup>2</sup> ) 250 personnes		265 €	73 €			6,46 € la nappe 0,65 € la serviette		

**Week-end, Jours Fériés et Veilles de Jours Fériés :**

Les associations utilisant la salle/cuisine dès le vendredi matin dans le cas de week-end paieront un supplément de 50 %.

Les associations qui ne prendront la salle/cuisine qu'une seule journée, auront droit à un abattement de 25 %.

Les salles sont gratuites du lundi midi au vendredi midi (sauf jours fériés) pour les activités non lucratives (Utilisation sans mouvement d'argent avant, pendant ou après l'activité).

**Semaine : (lundi, mardi, mercredi, jeudi)**

Location salle/cuisine à la journée au prix de 50 % d'un week-end.

**TARIFS SALLE DES FÊTES - ANNÉE 2020**

**EXTÉRIEURS**

*(Pour un week-end du samedi matin 9 h 00 au lundi matin 8 h 00)*

Salles	Caution	Tarif des salles avec tables et chaises		Cuisine	Vaisselle	Nappes et Serviettes en tissu	Matériel de sonorisation	Ouverture de la cloison pendant la manifestation
		Été	Forf. Chauffage entre le 01/10 et le 30/04					
Grande Salle (224 m <sup>2</sup> ) 180 personnes	1 500 € pour la salle	430 €	84 €	80 €	0,70 € le couvert	Location +	120 €	64 €
Petite Salle (104 m <sup>2</sup> ) 70 personnes		200 €	61 €			Nettoyage		
Grande Salle + Petite Salle (328 m <sup>2</sup> ) 250 personnes	1 000 € pour la sono	630 €	145 €			7,50 € la nappe 0,75 € la serviette		

**Week-end, Jours Fériés et Veilles de Jours Fériés**

Les locataires utilisant la salle/cuisine dès le vendredi matin dans le cas de week-end paieront un supplément de 50 %.

Les locataires qui ne prendront la salle/cuisine qu'une seule journée, auront droit à un abattement de 25 %.

**Semaine : (lundi, mardi, mercredi, jeudi)**

Location salle/cuisine à la journée au prix de 50 % d'un week-end.

**TARIFS SALLE DES FÊTES - ANNÉE 2020**  
**PARTICULIERS SAUVIGNOIS**

(Pour un week-end du samedi matin 9 h 00 au lundi matin 8 h 00)

Salles	Caution	Tarif des salles avec tables et chaises		Cuisine	Vaisselle	Nappes et Serviettes en tissu	Matériel de sonorisation	Ouverture de la cloison pendant la manifestation
		Eté	Forf. Chauffage entre le 01/10 et le 30/04					
Grande Salle (224 m <sup>2</sup> ) 180 personnes	1 500 € pour la salle	250 €	66 €	68 €	0,70 € le couvert	Location +	113 €	32 €
Petite Salle (104 m <sup>2</sup> ) 70 personnes		130 €	48 €			Nettoyage		
Grande Salle + Petite Salle (328 m <sup>2</sup> ) 250 personnes	1 000 € pour la sono	380 €	114 €			6,68 € la nappe		

**Week-end, Jours Fériés et Veilles de Jours Fériés :**

Les locataires utilisant la salle/cuisine dès le vendredi matin dans le cas de week-end paieront un supplément de 50 %.

Les locataires qui ne prendront la salle/cuisine qu'une seule journée, auront droit à un abattement de 25 %.

**Semaine : (lundi, mardi, mercredi, jeudi)**

Location salle/cuisine à la journée au prix de 50 % d'un week-end.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2019-004: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE: ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 100 € à l'Association Prévention Routière.

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2019 de la commune.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2019-005: SIGNATURE ACTE AUTHENTIQUE DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS**

Vu la convention de mise à disposition signée entre la commune et ENEDIS pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique sur un terrain communal situé au "Champ de la Croix", parcelles AD 84 et AD 85,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique pour chaque parcelle afin de le régulariser,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer les 2 actes authentiques de servitude au profit d'ENEDIS.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2019-006: CRÉATION POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Maire explique que suite à l'inscription de l'adjoint administratif principal 2ème classe sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux par voie de promotion interne, il y a lieu de créer un poste de rédacteur territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- supprime le poste d'adjoint administratif territorial 2ème classe
- décide la création d'un poste de rédacteur territorial
- fixe la durée de travail à 35 heures hebdomadaires
- donne pouvoir au Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette nomination.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 2019-007: CONTRAT DE PRESTATIONS: FOURRIERE ANIMALE**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'un nouveau contrat de prestation de service de fourrière animale a été établi par la Défense de Protection des Animaux Refuge de Thiernay, avec l'aide de l'Union Amicale des Maires de la Nièvre.

Ce contrat entre en vigueur au 1er janvier 2019 pour une période de 5 ans. Pour chaque commune adhérente, le montant forfaitaire annuel est défini tel qu'il suit:

- année 2019: 1 € TTC/ habitant
- année 2020 1,10 € TTC/habitant
- année 2021 et suivantes (2022, 2023): 1,20 € TTC/habitant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de prestation de service de fourrière animale.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions et informations diverses :**

-Le Conseil Municipal refuse d'attribuer une subvention à la section Jeunes sapeurs-pompiers du Veudre, au Secours Populaire Français et à l'Association Française des Sclérosés en plaques.

-Après discussion, le conseil souhaite disposer de certains renseignements et explications avant de signer le contrat enfance jeunesse 2019-2022 avec le centre social d'Imphy.

-Pour 2019, la contribution au SDIS s'élèvera à 51 824,15 €.

-Monsieur le Maire donne lecture de la liste des référents à la participation citoyenne (voisins vigilants).

-Concernant la voirie intercommunale, en 2018, des travaux ont été effectués rue de la Banne (84 000 €), impasse du Bois Charnay ( 20 000 €) et route de Marigny, au niveau de l'accrobranche (50 000 €).

-Une réunion "grand débat national" sera animée par M. MOREL Pascal, conseiller municipal, lundi 4 février à 19h00 à la salle des fêtes. Monsieur MOREL précise que le débat se déroulera selon des thèmes comme la fiscalité et les dépenses publiques, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté, et l'organisation de l'État et des services publics. Il permettra aux citoyens d'exprimer leurs attentes et leurs propositions.

-Le Maire donne lecture d'une lettre conjointe du Président du Conseil départemental, du sénateur Patrice JOLY, du Président du Pays Val de Loire Nivernais, et du Président du Pays Nivernais Morvan, adressée au 1er Ministre au sujet de l'aggravation chronique de la situation du système de santé dans la Nièvre.

-Madame CORDELIER, 1ère adjointe, transmet les remerciements d'une administrée pour la participation financière de la commune au portage des repas livrés par le centre social de Magny-Cours.

-Monsieur LAFRANCE, conseiller municipal, demande si au niveau de la communauté de communes (CCLA), la compétence eau et assainissement est un sujet en discussion. Monsieur le Maire répond qu'actuellement non, les communes dispose d'un report jusqu'en 2026 pour transférer leur compétence.

**En mairie, le 30/01/2019**

**Le Maire,**

**Alain LECOUR.**